

Rapport de la commission d'enquête du Conseil National du parti socialiste sur le fonctionnement de la fédération des Bouches-du-Rhône

I. Pourquoi une commission d'enquête. Contexte et motifs

Le déclenchement du débat

Le 2 mars 2011, apparaît dans « Le Point », commentée par Hervé Gattegno, une note datée du 8 décembre 2010 signée d'Arnaud Montebourg. Elle était destinée à Martine Aubry, première secrétaire. Cette note relativement brève (3 pages 1/2) énonce plusieurs affirmations extrêmement critiques sur le fonctionnement de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, mentionnant notamment un « système de pression féodal reposant sur l'intimidation et la peur » et des « dérives les plus graves dans l'utilisation de l'argent public », et mettant en cause avec virulence une domination exercée personnellement par le président du conseil général, Jean-Noël Guérini.

Au sein du Parti, diverses prises de position ont suivi cette publication. Deux débats connexes se sont développés, l'un sur le cheminement qu'aurait suivi cette note avant sa publication – l'équipe de la première secrétaire constatant ne pas l'avoir reçue, l'autre sur la coïncidence de cette publication, deux semaines avant les cantonales, avec une fin de campagne tendue dans les Bouches-du-Rhône où se faisait sentir une forte remontée du Front National. Jean-Noël Guérini, alors premier secrétaire fédéral en titre et contestant l'ensemble des appréciations de cette note, a émis publiquement le souhait d'un « audit » de la fédération par le PS national, qui permettrait d'en établir le fonctionnement correct.

Un contexte local troublé

La situation politique dans ce département était en outre caractérisée par plusieurs circonstances particulières qu'on décrira sommairement.

D'une part, à la suite de son élection comme président de la communauté urbaine de Marseille-Provence-Métropole, l'une des plus importantes de France, Eugène Caselli avait été conduit à abréger son mandat de premier secrétaire de la fédération. Début 2010, un accord local avait conduit à l'élection – quasi unanime – de Jean-Noël Guérini comme premier secrétaire, en contradiction avec l'article 16.2 des statuts nationaux du Parti qui déclare incompatible cette fonction avec celle de président de Conseil général.

Ensuite la vie publique locale a été, de façon de plus en plus marquée au long de l'année 2010, infléchie par le développement d'une instruction judiciaire visant M. Alexandre Guérini, chef d'entreprise, des chefs d'abus de biens sociaux, détournements de biens publics et recel de ces détournements, blanchiment en bande organisée, et corruption active. Cette personnalité est le frère du président du conseil général. De nombreuses divulgations d'éléments de l'enquête ont déclenché une profusion de commentaires de presse abondamment utilisés par l'UMP locale, anticipant sur les conclusions pourtant

lointaines de cette enquête. Des mouvements hostiles dans l'opinion locale en réaction à ces publications ont été fortement ressentis par les candidats et militants en campagne pour les cantonales de mars dernier, particulièrement à Marseille.

Enfin, en lien avec cette situation en elle-même porteuse de conflictualité, des désaccords politiques entre élus et responsables socialistes du département autour de certains choix de gestion de la fédération, ont atteint un niveau élevé de répercussion publique. Outre le cumul par JN. Guérini du mandat de premier secrétaire fédéral avec la fonction de président du conseil général, d'autres griefs sur la conduite de la fédération, le plus souvent voisins de ceux exprimés dans le document d'Arnaud Montebourg, ont fleuri dans les médias régionaux. On a observé parallèlement l'apparition de groupes d'expression constitués et de blogs, autour d'une volonté de transformation des pratiques du PS local exprimée dans une tonalité fort combative.

L'initiative de Martine Aubry

Pour reprendre la maîtrise d'une situation en voie de dégradation à la veille d'un scrutin national, la première secrétaire Martine Aubry a annoncé dans les derniers jours précédant le premier tour son intention de faire procéder à une enquête conformément aux statuts du Parti socialiste, dès l'échéance électorale passée.

C'est lors du Bureau national du 29 mars, surlendemain des élections cantonales, qu'a été prise la décision de création d'une commission constituée sur la base de l'article 11.1 des statuts. Le Bureau a fait appel aux motions représentées en son sein pour composer la commission et arrêté le choix de son président. Cette composition a été confirmée par le Conseil national du 9 avril : c'est cette instance en effet qui a compétence suivant les statuts pour constituer une commission d'enquête. Elle a en outre adopté un bref texte constituant le mandat de la commission.

La commission est composée de David Assouline, Philippe-Xavier Bonnefoy, Christophe Borgel, Alain Fontanel, Frédéric Léveillé, Nicolas Marandon, Christine Priotto, Roberto Romero. Elle est présidée par Alain Richard.

Ces décisions ont été prises à l'unanimité du Bureau puis du Conseil national.

Commission d'enquête et commission des conflits

Il convient à cet égard de relever les différences majeures entre la commission d'enquête et une commission des conflits. La première est une instance temporaire, constituée par le Conseil National, instance politique, et doit lui faire rapport. C'est le Conseil, ou par délégation le Bureau National, qui prend en pleine responsabilité politique les décisions qu'il estime opportunes au vu des observations et suggestions qui lui sont apportées. La commission d'enquête recueille des informations, les analyse aussi objectivement que possible et en tire des conclusions après un débat d'opportunité parmi ses membres qui ont été désignés sur un mandat politique.

La commission des conflits, elle, est une juridiction interne de caractère permanent chargée de trancher tout litige relatif à un ou plusieurs comportements individuels. Elle suit des règles de saisine, d'instruction et de jugement calquées sur celles d'un Etat de

droit. Elle prononce, après délibéré entre ses membres tenus à l'impartialité, des sanctions statutaires qu'elle doit motiver. Elle intervient indépendamment des instances politiques du Parti.

Lorsque le Bureau puis le Conseil National ont opté pour une commission d'enquête, alors que de vifs désaccords s'exprimaient au sein même de la fédération des Bouches-du-Rhône et à l'endroit de certains de ses dirigeants, ils ont donc opté pour une approche politique du règlement recherché et non pour une démarche de poursuites individuelles. Il appartient toutefois à la commission d'enquête d'indiquer si, au vu de ses constatations, des demandes de sanctions individuelles devraient être engagées.

II. Quels objectifs pour la commission d'enquête ?

Le mandat

Le mandat confié à la commission d'enquête est le suivant. « Le conseil national décide la création d'une commission en application de l'article 11.1 des statuts. Elle se compose de 8 membres choisis à la proportionnelle en application de l'article 1.5.1. Sa présidence est confiée à Alain Richard.

La commission est chargée de recueillir les éléments d'information utiles sur le fonctionnement de la fédération des Bouches-du-Rhône. Elle présentera son rapport au bureau national avant le 20 juin 2011. »

Cette date de présentation du rapport a été ensuite reportée au 28 juin du fait que le bureau national du 21 juin est entièrement consacré au travail commun avec le Bureau national du Parti Social-démocrate d'Allemagne. Un nouveau report d'une semaine a été décidé du fait de la méthode du contrat choisie par la commission, qui nécessitait des concertations avant la clôture du rapport

Les buts à atteindre

La commission a considéré que lui revenaient trois missions complémentaires à partir d'un objectif politique assumé : éviter qu'une mise en cause prolongée de la fédération, en la supposant fondée, ne porte préjudice à l'action politique du Parti socialiste tout entier.

Il convenait d'abord de caractériser les conditions de fonctionnement politique et humain de la fédération, en appréciant si elles sont conformes aux statuts du PS.

Plus au fond, la commission a voulu évaluer les rapports internes dans ce vaste ensemble militant (9000 femmes et hommes répartis dans un département de deux millions d'habitants) en recherchant, conformément à la démarche de rénovation où est engagé le Parti, si y sont réunies les conditions d'une réelle liberté de débat et de vote et d'une participation effective des adhérents aux décisions politiques.

En outre, la commission a estimé qu'il lui incombait de rechercher la voie d'une réduction des tensions et confrontations internes entre socialistes de cette fédération, dont les rebondissements inévitablement médiatisés portent un préjudice croissant à l'action politique de tous à l'ouverture d'une épreuve politique décisive.

Les méthodes

Pour cela il a fallu collecter toute l'information utile.

La commission a tenu au total 11 réunions, entre sa première séance de méthode le 5 avril et la relecture en commun du rapport le 23 juin. Elle a procédé à 89 auditions, certaines sollicitées par elle, la majorité proposées par des militants désireux d'apporter leur vision de la situation. Tous ceux qui ont demandé à rencontrer la commission ont été reçus. Pour faciliter ces contacts la commission s'est déplacée à Marseille les 3 et 4 mai ; elle s'est alors répartie en trois groupes pour assurer à tous ses interlocuteurs un temps d'expression suffisant et équitable. Les autres entretiens ont eu lieu à Paris. Tous ces dialogues se sont déroulés dans un climat amical et coopératif, et ont témoigné d'une large diversité d'opinions.

La commission a reçu en outre de nombreux courriers, messages et documents venus compléter sa documentation. Elle a obtenu de la fédération les fichiers, comptes rendus de vote, rapports d'activités qu'elle jugeait nécessaires pour avoir une description objective des activités et procédures de travail. Quelques investigations plus détaillées, impliquant des données personnelles, ont été confiées à son président qui en a rendu compte au groupe sans évoquer les situations individuelles.

L'exploitation de cette masse d'information a bénéficié du travail soutenu et compétent des trois collaborateurs du parti chargés de seconder la mission, que les membres de la commission tiennent à remercier pour leur disponibilité constante.

La prise de position

Sur cette base, la commission a débattu et recherché collectivement les suites à donner aux observations qu'elle tirait de son travail. La voie à suivre n'était pas évidente, compte tenu de la diversité des sujets de débat. C'est une satisfaction de souligner que ses membres, participant à ce travail collectif au titre de motions d'orientation distinctes, se sont retrouvés sur la totalité des conclusions à proposer.

La commission a voulu présenter une analyse politique de la réalité du PS des Bouches-du-Rhône, puis dégager les points forts mais aussi les manques et les dérives qu'elle a constatés, pour conclure sur un certain nombre d'observations générales à l'intention du Bureau national et ensuite sur une série de recommandations concrètes pour placer pleinement les Bouches-du-Rhône dans le mouvement de la rénovation.

III. Le constat politique : un essai de tableau d'ensemble

La place des Bouches-du-Rhône dans le PS

Partons d'une évidence : la fédération des Bouches du Rhône compte dans la vie du Parti Socialiste où ses effectifs la placent au quatrième rang. Cette réalité bien connue – qui n'a d'importance que dans un parti authentiquement démocratique, où le décompte des voix sur des orientations politiques est l'*ultima ratio* - a été rationalisée par les leaders locaux dans l'histoire des choix internes de la famille socialiste. Le schéma a été tracé à l'époque de la SFIO : il est de l'intérêt collectif de la fédération de grouper ses voix sur une des motions d'orientation, de manière à y exercer une influence déterminante. Et c'est d'autant plus judicieux si cette motion se retrouve, dans l'équilibre du Parti, au centre du dispositif de direction.

Ce qui était au départ un raisonnement stratégique a eu, dans ce cas particulier, un effet profond sur les comportements des militants dans les votes. Pour que cette optimisation du rôle de la fédération atteigne son effet, il faut que les voix dans la fédération soient le plus rassemblées possible : si les militants des Bouches-du-Rhône se répartissent exactement comme la moyenne France entière des adhérents socialistes, cela aboutit à la conjonction la moins favorable. Il est arrivé, comme au congrès de Metz en 1979, que la fédération des Bouches-du-Rhône présente sa propre motion pour surmonter les divergences en son sein et bénéficier de son vote groupé.

Il y a donc eu, dans la durée, une détermination des choix démocratiques par un « patriotisme départemental » de préférence à l'expression d'une diversité de choix politiques. Le désir largement partagé de « se faire entendre à Paris » a encouragé cette tendance vers un unanimité récompensé par la présence des leaders locaux dans la direction nationale. Et ce désir, pour des militants et cadres politiques d'un département qui a tendance à se juger défavorisé et insuffisamment reconnu au niveau national, est le revers d'une crainte souvent exprimée d'être mis à l'écart.

En lien avec cette motivation fortement présente, de nombreux militants et cadres de la fédération ont voulu faire entendre à la commission d'enquête leur mécontentement, parfois qualifié d'indignation, de ce qu'ils vivaient comme un dénigrement collectif par le « rapport Montebourg » de la sincérité et de l'authenticité de leur engagement dans les valeurs du Parti socialiste. Ce refus d'être stigmatisés ou dévalorisés est une donnée politique et humaine que la commission croit essentiel de prendre en compte pour déboucher sur une situation améliorée.

La situation électorale du PS dans le département

Le PS dans les Bouches-du-Rhône, malgré sa taille globale, ne détient pas une position politique dominante dans ce grand département. Les élections politiques depuis le milieu des années 80 ne lui donnent souvent que la seconde place derrière la droite RPR et UDF, puis UMP. La forte présence électorale du FN, ainsi qu'un affaiblissement relatif du PCF, ont conduit à une représentation souvent minoritaire. Lors des élections législatives de 1997, qui ont donné la majorité nationale à la gauche, seuls 8 députés de gauche dont 5 socialistes furent élus sur les 16 représentant le département.

Les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, 50 % de la population à elles deux, n'ont pas élu de municipalité PS depuis 1983 et 1995 respectivement. Le PC a bien résisté dans les

villes moyennes (Arles, Aubagne, Martigues). Les élections régionales ont permis à la gauche sous direction socialiste de l'emporter dans le département, mais avec moins de la moitié des suffrages en 1998 et en 2010, 50,00% exactement en 2004.

C'est un tissu serré d'implantations municipales dans de petites et moyennes villes de 5000 à 30 000 habitants, facilitant souvent l'élection de conseillers généraux dans les cantons correspondants, qui assurent une forte influence au PS des Bouches-du-Rhône. Toutefois la division en secteurs municipaux très contrastés de la ville de Marseille assure en outre une présence solide au PS qui dispose de 4 des 8 mairies de secteurs et représente plus de la moitié des cantons marseillais.

Le tableau électoral d'ensemble fait des Bouches-du-Rhône une « demi-terre de conquête » pour le PS, avec des positions locales souvent gagnées et conservées avec de fortes majorités aux scrutins les plus influencés par l'implantation et l'action locale, mais une grande difficulté à s'imposer dans les scrutins les plus politiques. Le résultat de la présidentielle de 2007, où M. Sarkozy l'emporte sur Ségolène Royal avec 16 points d'écart (contre 6 en moyenne nationale), symbolise cette difficulté. Ce défi de conquérir une base électorale plus large sur une base politique, dans un département dont la sociologie souligne l'importance des milieux défavorisés et des bas revenus, est l'autre composante de base des particularités de la vie interne du PS des Bouches-du-Rhône.

L'implantation et le phénomène des grosses sections

La recherche, en elle-même indiscutable, d'une forte implantation populaire a en effet poussé à la constitution de sections locales aux effectifs particulièrement élevés. A ce sujet, il importe de rappeler une précaution statistique élémentaire : l'effectif d'une section locale ne peut être évalué qu'en relation avec la population du lieu où elle agit, en général une commune ou un canton en zone rurale (on peut aussi, pour raffiner, faire le calcul en proportion du nombre de voix obtenu par le PS dans une élection représentative ; mais tous les adhérents ne sont pas électeurs). On voit bien que le même nombre d'adhérents dans une commune de 10 000 habitants et dans une autre de 50 000 ne représente pas du tout le même impact en termes de présence politique. A 60 adhérents, par exemple, ce sera une « grosse section » dans la petite ville et plutôt une « petite section » dans la ville moyenne.

La fédération des Bouches-du-Rhône présente globalement un « ratio d'implantation » supérieur à la moyenne nationale : au 31 décembre 2010 son nombre total d'adhérents « actifs » est de 8 707 pour une population de 1 966 005 habitants soit 44 inscrits au PS par unité de 10 000 habitants ; pour la France métropolitaine, avec 175 966 membres inscrits au PS pour 62 835 066 habitants, le ratio national est de 28 inscrits par 10 000 habitants.

C'est donc à la fois une implantation plus dense et l'effet de masse d'un département fortement peuplé qui confère son classement à la fédération, non un niveau d'adhésions exceptionnel. Plusieurs fédérations de vieille tradition socialiste ont des ratios d'implantation nettement plus élevés : l'Ariège, le Gers, les Landes, le Pas-de-Calais, la Haute-Vienne, l'Aude qui a le record (105 adhérents pour 10 000 habitants, deux fois et demi plus que les Bouches-du-Rhône). La fédération de Paris, de développement

beaucoup plus récent, a également un ratio d'implantation supérieur : 53 adhérents par 10 000 habitants contre 44 pour les Bouches-du-Rhône

Mais ce chiffre moyen est peu représentatif ; ce qui fait la particularité du PS dans les Bouches-du-Rhône est la concentration des adhérents dans un petit nombre de sections à gros effectifs. Ces « grosses sections » représentent deux situations assez différentes. Certaines sont implantées dans des secteurs fortement peuplés : les 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements de Marseille, par exemple, ont chacun entre 60 et 90 000 habitants ; la ville d'Aix en a près de 150 000. Avec des taux d'implantation appréciables mais non exceptionnels, s'y trouvent donc des sections ayant entre 350 et 500 membres.

D'autres secteurs moins peuplés témoignent d'un niveau d'implantation particulièrement élevé. En retenant les effectifs d'inscrits lors du dernier congrès, 6 sections ont un « ratio d'implantation », en relation adhérents-habitants, plus de cinq fois supérieur à la moyenne du PS ; jusqu'à seize fois cette moyenne dans le cas d'Allauch, qui fin 2008 avait 913 personnes inscrites au PS pour une population municipale de 18 728 habitants. Avec le même ratio le Parti au niveau national aurait plus de trois millions de membres...11 autres sections ont un ratio au moins deux fois et demie supérieur à cette même moyenne.

Un lien serré entre sections et élus

Un tel niveau de présence parmi les couches de la population ne peut résulter que d'un travail prolongé d'encouragement à l'adhésion politique dans toutes les circonstances de la vie. Les membres de ces sections sont donc souvent des personnes exprimant par leur adhésion une sympathie pour les idées du PS, un souhait d'aider l'écu chef de file local (toutes ces sections se trouvent dans des communes à municipalité socialiste), mais une participation politique discontinue. Nombre d'entre elles sont aussi mues par la reconnaissance d'un service rendu. Beaucoup se bornent à un soutien du leader local par leur vote dans les congrès et leur participation aux campagnes électorales. Bien des adhérents sont des fidèles dont l'appartenance au Parti remonte à 30, 40 et parfois 50 ans.

Ce sont des sections, le plus souvent mais pas nécessairement toujours, où la vie politique interne est moins active et où les votes produisent une majorité massive dans le sens recommandé par l'édile. Les mêmes réalités politiques et sociologiques se retrouvent, à un moindre degré, dans les sections à fort effectif dont le taux d'implantation est plus proche de la moyenne, en particulier celles des quartiers du Nord de Marseille, les moins favorisés. Par sa masse, une section de 400 ou 500 membres, largement recrutée dans les milieux populaires, n'a pas spontanément une vie politique interne très participative. Il faut une impulsion volontaire et persévérante pour que la diversité d'opinions et de pratiques militantes s'exprime. On ne l'observe guère.

La relation sections-élus est aussi fort intense ; on relève nombre de cas où un élu, notamment parmi les conseillers généraux, est lui-même secrétaire de section. Les manifestations et événements organisés pour assurer la présence publique et la mise en valeur de l'écu sont une pratique développée. Le militantisme politique est souvent conjugué avec une pratique associative recherchant une pénétration dans les comités de

quartier et dans les clubs de retraités. L'ensemble aboutit donc, par une adaptation locale des modèles sociaux-démocrates traditionnels d'Europe du Nord, à un travail efficace de présence au sein de la population. La personnalisation accentuée vient cependant nuancer ce parallèle.

La prééminence électorale du Conseil général

Parmi les élus, la situation politique des Bouches-du-Rhône confère une prééminence au Conseil général. A la différence de beaucoup de départements, le PS n'y détient pas de grande municipalité. Dans ce département fortement urbain de près de deux millions d'habitants, les fiefs municipaux du PS des Bouches-du-Rhône existent ; ce sont de nombreuses petites villes de la périphérie marseillaise et de la plaine provençale. A la différence de l'époque de Gaston Defferre, où la gauche détenait Marseille et le plus souvent Aix, le Conseil général – dont le président est socialiste sans interruption depuis 1945 – est la seule collectivité territoriale dont la détention par le PS est génératrice d'une influence politique significative à l'échelle de la fédération.

En outre le conseil général, par sa structure électorale, est une institution fortement territorialisée. Ses élus cantonaux, au contact direct des communes et aussi des groupes associatifs et syndicaux locaux, forment un maillage d'autant plus organisé que nombre d'entre eux sont élus de longue date – ou bénéficiaires de successions bien gérées – et que la pratique de la collectivité départementale comporte une composante particulièrement développée d'aide financière aux communes et aux associations. L'effet d'entraînement politique des conseillers généraux socialistes est ainsi substantiel, et contribue à expliquer leur influence sur les sections locales.

Cette primauté des conseillers généraux dans la vie du parti se constate même dans la ville de Marseille : le PS détient 14 des 25 sièges de conseillers généraux de la ville (ce qui n'était peut-être pas l'intention du gouvernement de droite qui en a opéré le redécoupage intégral en 2003). Les conseillers généraux socialistes de Marseille jouent ainsi un rôle de présence politique très significatif car perçus par les habitants comme majoritaires dans leur collectivité, donc aptes à obtenir des résultats pratiques.

La conjonction de ces données politiques débouche donc sur une situation où la vie fédérale est organisée autour d'une coopération étroite entre l'échelon fédéral et une trentaine de grosses et moyennes sections, qui ensemble regroupent 80 % environ des effectifs militants et des votes, et dont les responsables sont très liés aux conseillers généraux ou aux maires. La direction fédérale est en étroite coordination avec le président du conseil général et celui-ci, en fonctions depuis treize ans, a pris un rôle croissant dans la vie politique interne de la fédération.

A la fois par une logique de situation mais aussi par choix, Jean-Noël Guérini a atteint une autorité sur toute l'organisation fédérale qui diffère substantiellement des autres situations (plus de la moitié des départements français) où le président du conseil général est socialiste. Il est naturellement un leader incontesté dans l'institution départementale. Suivant la référence de Gaston Defferre auprès de qui il se forma, et avec l'espoir de reconstituer une force stable et cohérente face à la droite elle aussi structurée autour du maire UMP de Marseille, il a construit un lien personnel privilégié

avec les élus qui forment le réseau premier de la politique départementale. Il pèse ainsi, dans la durée, sur l'accès des uns et des autres aux responsabilités.

Cette situation dominante a pu être renforcée dans les années récentes par une série de résultats dans lesquels son apport personnel doit être reconnu : la reconquête d'une majorité des cantons de Marseille après le redécoupage « inamical » de 2003, la conquête à Marseille de 4 mairies de secteurs sur 8 et de 49 des 101 sièges de conseillers aux municipales de 2008, l'élection de 5 sénateurs de gauche sur 8 au renouvellement de 2008, et celle d'un président socialiste à la communauté urbaine de Marseille. L'influence politique dominante de Jean-Noël Guérini est ainsi liée à l'ambition collective des socialistes de reconquérir la majorité à Marseille, où se trouve son lieu d'élection dans le 2^o arrondissement.

IV. Les constats de la commission : des manques, des points forts et des dérives

La commission d'enquête, on l'a dit plus haut, n'est pas une juridiction. Elle n'a pas à porter de sentence. Mais elle doit au Conseil national et au bureau national qui l'ont mandatée les constatations de fait les plus objectives possibles pour justifier des décisions politiques. Elle s'est fixé pour règle de ne pas citer de noms ou d'épisodes identifiés mais d'en faire la synthèse en s'étant assurée de la réalité fondant ses appréciations. Elle résumera ci-dessous les constats qu'elle a considérés comme problématiques et se doit aussi de relever « ce qui marche ».

« Grosses sections » et participation politique

Le premier point à relever porte sur la situation de sections à fort niveau d'adhésions et où tous les signes indiquent une faible participation politique. Ceci se manifeste à la fois par la fréquence espacée des réunions de sections, la part limitée des adhérents qui s'y rendent, et la place dominante prise par les activités de convivialité.

Il est naturel que, lorsque les effectifs d'une section se comptent en centaines, les conditions de son fonctionnement s'y adaptent. Et, là où le niveau d'adhésion dans la population locale est très supérieur à la moyenne nationale – traditionnellement faible en France comparée à celle de certains partenaires européens – les adhérents sont tendanciellement moins actifs et moins engagés dans les débats et les activités militantes quotidiennes du Parti. En ceci la fédération des Bouches-du-Rhône ne se différencie pas de ce qui est observé dans bien d'autres endroits.

Devant la difficulté objective de faire vivre une réelle participation personnelle dans des sections à gros effectifs, nombre de nos camarades avancent une observation pragmatique : une section de 600 ou 800 membres reste adaptée à la tenue de débats politiques actifs, parce que seuls 15 ou 20 % des adhérents viennent assister aux réunions : c'est ce qu'on appelle soigner le mal par le mal... Il va de soi aux yeux de la commission qu'une section ayant une vie réelle parvient à capter l'intérêt de la plupart de ses membres pour son activité proprement politique, et que le constat de carence à

cet égard doit être entendu comme un signal d'alarme sur la réalité de l'engagement politique des adhérents.

Notre question politique est donc la suivante : n'est-il pas nécessaire, dans une société à haut niveau éducatif jouissant d'un siècle et demi de maturation civique, que le parti le plus démocratique de ce pays fasse effort pour inciter ses organisations de base à aller au-delà de la routine et engage des actions de politisation dans les situations de sections à forts effectifs où la participation active se heurte à des obstacles concrets ? Notre réponse, on l'a compris, est oui. Cela ne signifie pas que nous mésestimions la place qui doit être faite à des adhérents moins actifs dans le débat politique et plus motivés par les liens de convivialité ; mais nous voyons le risque d'une pratique implicitement élitaire où l'expression politique et la faculté réelle d'influer sur les choix sont réservées aux mieux formés et à ceux dont le bagage éducatif et culturel est le plus complet.

Les membres de la commission, convaincus que la limite statutaire actuelle de 1000 adhérents est inadaptée, se sont partagés sur le niveau auquel devrait être plafonnée la taille des sections, de façon générale, pour renforcer la participation politique la plus large. Dans le cas particulier des Bouches-du-Rhône, considérant en particulier la forte disparité des tailles de sections et la tendance au localisme, ils se rejoignent pour préconiser une limitation à 250 adhérents, en soulignant que ce ne serait qu'une expérimentation dans le mouvement général de rénovation du Parti.

Si, comme nous l'espérons, la direction nationale du PS partage cette interrogation et souhaite développer la participation active des militants, nous proposons que soit menée dans la fédération des Bouches-du-Rhône cette expérience de limitation de la taille des sections, qui pour atteindre son but doit être assortie d'un programme fédéral d'animation et de formation tendant à soutenir le développement d'initiatives locales de débat politique participatif. Les adhérents peu actifs ne sont pas irrémédiablement sans intérêt pour le débat politique, il faut trouver des approches nouvelles pour les impliquer. Il ne s'agirait pas d'une mesure statutaire mais d'un choix politique délibéré pour donner à nos adhérents une place vraiment active à la base et donner une véritable créativité politique aux sections.

C'est d'autant plus réalisable dans le cas des Bouches-du-Rhône qu'un travail significatif a déjà été fait au niveau fédéral pour nourrir les échanges politiques de fond. De nombreuses commissions thématiques ouvertes ont été créées ; des rencontres de débat sont fréquemment organisées au siège de la fédération, parfois délocalisées dans d'autres lieux du département. En outre il est hors de doute que les instances départementales, malgré les particularités de leur composition, sont le lieu de confrontations d'analyse et de choix politiques d'un contenu substantiel. L'étape qualitative que la commission demande de franchir est de faire descendre cette pratique pluraliste et responsabilisante au niveau des sections où elle reste embryonnaire. C'est la raison essentielle de ses propositions de restructuration.

La transparence des effectifs d'adhérents

Soulignons que le doute sur la réalité des adhésions n'existe pas à notre sens dans la fédération. Une mission de contrôle, pilotée à l'époque par François Rebsamen, avait procédé à de nombreuses rectifications sur des fichiers d'adhérents dont la mise à jour

laissait sérieusement à désirer. Huit ans plus tard, la commission d'enquête se plaît à constater que les questions d'effectifs ne donnent lieu à aucune contestation. Les variations observées d'une année à l'autre dans la reprise des cartes d'adhérents, en fonction de l'approche d'un vote important, sont semblables à celles qu'on observe dans tout le PS.

En revanche des critiques, que nous pensons justifiées, s'élèvent sur le déroulement du processus de contrôle et d'enregistrement des adhésions et réadhésions. Le bureau fédéral des adhésions (BFA), statutairement composé à la proportionnelle au congrès, acquitte certes sa mission de manière méthodique, veillant notamment à écarter les paiements en liquide sauf justification d'une privation de chéquier. Mais, entre la transmission par la fédération et le retour du BFA, l'adhérent et le secrétaire de section restent sans réponse pendant une durée trop longue. Certaines sections en retirent ma suspicion que cette lenteur administrative leur est opposée sélectivement. Il est nécessaire, par une réorganisation de ce circuit, que l'inscription au fichier national d'un nouvel adhérent ayant joint son chèque soit acquise dans le mois de son formulaire, sauf vérification particulière dûment motivée.

Le déroulement des scrutins internes

Des votes ont été contestés lors du dernier congrès, et les conditions matérielles de scrutin, entraînant un afflux dans les lieux de vote de grosses sections assorti d'un peu de tension, ont créé des conditions difficiles de vérification pour certains observateurs. Quiconque a organisé un bureau de vote sait qu'on peut y recevoir au maximum 100 votants par heure, et qu'il faut un local suffisamment vaste ; le vote au PS, qui est uniformément encadré dans le créneau 17 h - 22 h, est en outre ralenti, pour nombre de participants, par le paiement de leur cotisation. On comprend que le vote de sections de plus de 500 adhérents puisse se révéler problématique. Alors que les irrégularités dénoncées lors des vérifications du dernier congrès n'ont porté que sur un faible nombre de bulletins, ce type de déroulement rustique crée inévitablement des confrontations dommageables. La fédération doit donc veiller à une organisation soigneuse des scrutins dans les sections. La commission présente donc plusieurs mesures pratiques que le Bureau national pourrait retenir.

Une large part du sujet sera réglée si est mise en pratique notre proposition de plafonner à 250 inscrits l'effectif des sections du département. Il conviendra cependant d'assurer l'envoi anticipé des listes d'émargement, le choix de locaux appropriés pour éviter l'encombrement des bureaux, la recommandation impérative d'accueillir courtoisement les observateurs et contrôleurs réguliers, et un circuit de transmission des procès-verbaux de section assurant un contrôle contradictoire.

Les adhérents non résidents

En liaison avec les deux sujets précédents, authenticité du militantisme et transparence des scrutins, la commission a été amenée à constater des nombres de non-résidents élevés, voire anormaux, dans quelques sections à gros ou moyen effectif. C'est certes une liberté reconnue dans le parti, au nom du droit de choisir son militantisme, d'adhérer dans la section de son choix et non nécessairement dans celle de sa résidence. C'est une

pratique répandue en milieu urbain dense et notamment dans les grandes villes où les militants sont répartis en plusieurs sections.

La commission ne remet pas en cause cet usage ancien autorisé par les statuts mais considère comme une anomalie que des dizaines, parfois des centaines de membres du Parti soient inscrits dans une section alors qu'ils vivent (et votent comme citoyens) dans un autre quartier ou une autre commune. Ceci trouve parfois des explications sentimentales (on a vécu là longtemps, on y a sa famille et ses amis) mais il faut un surprenant concours d'affectivité pour totaliser jusqu'à 200 adhérents non résidents dans une même section alors que rien de semblable n'apparaît dans les sections voisines.

L'analyse montre que cela correspond à deux situations peu souhaitables. Ou bien de nombreux militants d'une localité ou d'un quartier ne se sentent pas à l'aise dans une section « tenue » par un leader local ou une motion et se reportent dans la section voisine pour se sentir plus libres – voire pour préparer un changement de majorité le jour dit. Ou bien c'est un moyen de constituer au sein d'une section A « dominante » une sorte de force d'intervention d'adhérents domiciliés et électeurs dans le secteur de la section voisine B ; lors d'une désignation de candidat ces adhérents bien encadrés viendront (comme les statuts le prévoient) voter en nombre dans la section B en y faisant la majorité.

Dans les deux cas il est de la mission de la fédération de remédier aux dysfonctionnements sous-jacents plutôt que de laisser s'organiser ces formes de détournement. La commission conseillera au Bureau de demander à la fédération de plafonner à des nombres limités (20 % des membres d'une section, et pas plus de 30 adhérents) le nombre de ces adhérents « délocalisés ». Certains des redéploiements qui en résulteront peuvent être mal vécus dans un premier temps mais c'est indispensable pour sortir de situations de décalage par trop artificielles.

La délimitation géographique des sections

Il y a lieu également de changer une pratique fédérale ancienne consistant à remanier les zones territoriales des sections sur des considérations d'opportunité humaine. A différentes occasions, et notamment à l'approche ou à l'issue de compétitions électorales, la fédération décide une nouvelle délimitation des secteurs géographiques de sections. Ce peut être parce qu'on a perdu une élection ou parce qu'on l'a gagnée. A Marseille notamment, des créations de sections venant subdiviser des arrondissements, sans qu'il s'agisse des sections les plus nombreuses, se sont succédées ces dernières années. L'analyse montre que c'est une forme de partage territorial destiné à assurer à deux élus de cantons différents (la plupart des cantons marseillais sont constitués de fragments d'arrondissements), ou à des élus de ressorts différents (canton et secteur municipal) une situation d'hégémonie dans une section chacun. Cette méthode s'accompagne bien sûr de transhumances par lesquelles les adhérents plus attachés à l'élue X qu'à son collègue Y choisissent leur section suivant ces affinités plutôt que selon leur lieu de vie et d'insertion militante.

Cette tendance à faire des sections « taillées sur mesure » pour des élus ne sert pas la vie démocratique interne d'un parti ni la participation responsable des militants. Elle

aboutit à des formes de présence territoriale inattendues, comme une section locale de 20 membres à cheval sur deux arrondissements centraux ou la persistance, sous un titre non territorial, d'une section « hors sol » regroupant les « amis » d'un élu cantonal, opportunément comptabilisée comme section d'entreprise dans les totalisations fédérales. Il n'est même pas sûr que cela stabilise les difficultés relationnelles de deux élus voisins et de leurs équipes, les deux sections devenant des camps retranchés qui s'affronteront lorsque, sur un enjeu local, les deux édiles prendront des positions différentes. Il doit devenir possible que deux élus territoriaux ayant une forte implantation participent à la vie d'une même section ; dans d'autres quartiers c'est ce qui se produit sans drame.

La commission demandera donc, si le bureau national en est d'accord, que la fédération procède à une réorganisation territoriale des sections à Marseille en faisant coïncider les limites de section avec celles d'arrondissement et, lorsque cela aboutit à un effectif trop élevé, en procédant à une division suivant un axe urbain connu de tous et non suivant les limites d'une autre circonscription électorale. Et par la suite il conviendra de prévoir, en cas de nouveaux projets justifiés de remaniement territorial, des phases de procédure et des conditions de majorité assurant qu'il s'agit d'une modification authentiquement nécessaire et qu'un consensus quasi-complet l'accompagne.

Même si les élus ont toute leur place, ces réformes devraient inverser la dérive que nous avons constatée, dans laquelle le rapport d'appartenance entre élu et section s'inverse, et où dans le langage courant on parle de « la section de Mme X » ou de « la section du camarade Y », comme on parlait sous l'Ancien Régime du régiment de Penthièvre ou de Clermont-Tonnerre, du nom de la famille ducale qui le possédait.

Le poids du conseil général et les risques associés

La grande proximité entre les élus départementaux et l'organisation du parti s'est traduite également par l'élection, non contestée à l'époque, de Jean-Noël Guérini comme « président » puis comme premier secrétaire de la fédération. Il s'agit d'une atteinte aux statuts, et dans les discussions qui ont conduit à cette formule de pilotage politique tous les protagonistes le savaient. C'était, croit comprendre la commission, un choix de transition qui s'expliquait par la recherche d'une certaine « unité de commandement » entre la collectivité principale à direction socialiste et la fédération elle-même dans la période menant aux cantonales de mars dernier que beaucoup prévoyaient difficiles. Le jugement de la commission sur ce choix ne peut qu'être négatif, et il est heureux que cette confusion de rôles soit terminée. Mais politiquement elle a surtout été le révélateur d'une évolution ancienne conduisant à une polarisation du pouvoir départemental qui doit selon nous être rééquilibrée. Cette fédération a besoin de pluralisme et de collégialité.

La commission entend faire clairement la distinction entre le rôle du président du conseil général et de ses proches dans la fédération et son action au nom de la collectivité départementale. Dans l'ensemble de ses entretiens, elle n'a pas enregistré de critiques sur les politiques de fond menées par l'institution départementale et sur leur cohérence avec les engagements politiques du Parti socialiste : solidarité sociale, développement culturel et animation locale, coopération décentralisée en sont des exemples reconnus.

Il subsiste cependant un sérieux facteur d'interrogation : les cas trop nombreux de dépendance économique et sociale de cadres de la fédération par rapport à une seule collectivité employeur. La commission n'a pas pu se livrer à un dénombrement exhaustif de toutes les situations ; mais elle est amenée à constater qu'un nombre important de membres de la direction fédérale, en particulier du Bureau fédéral, sont des salariés du Conseil général des Bouches-du-Rhône ou d'organismes sous son contrôle. Et son attention est particulièrement attirée sur les cas de secrétaires de sections importantes qui sont également dans cette situation.

Il n'est pas critiquable qu'un cadre politique du PS exerce son activité professionnelle dans une collectivité territoriale, et c'est une situation assez courante. On peut partir du postulat que les dirigeants élus de collectivités ont une éthique qui les empêche d'user de telles situations pour influencer l'action politique des militants en cause. La difficulté dans le cas des Bouches-du-Rhône est que le Conseil général est la seule institution dont un tel nombre d'agents se trouvent en responsabilité dans le Parti, et que de nombreux éléments de fait montrent que cela a été un usage entretenu.

On peut donc évoquer, pour prendre une métaphore économique, une position dominante. Ceci se complique du fait, que la commission ne peut commenter mais qui est établi, qu'un nombre significatif de cadres politiques ont vu, dans des circonstances variées, des membres de leur famille devenir également agents départementaux.

La commission estime que cette conjonction de facteurs constitue une hypothèse sérieuse sur la transparence des rapports entre le pouvoir politique départemental, incarné par le président du Conseil général détenteur des responsabilités d'employeur, et la fédération socialiste du département. Elle ne porte pas de jugement sur l'enchaînement des causes, qui sont multiples et ne mettent pas en doute la bonne foi des personnes intéressées. Elle juge en revanche indispensable d'organiser une décroissance volontaire de ces liens professionnels directs et indirects.

Les modalités pourraient consister, dans un choix assumé et concerté, à plafonner dès maintenant le nombre de membres de l'exécutif politique que constitue le bureau fédéral pouvant être salariés de la même collectivité publique et à prévoir le renouvellement progressif des secrétaires des sections de plus de 100 membres employés comme agents d'une collectivité territoriale ou collaborateurs parlementaires, selon un ordre de priorité à définir.

Des votes trop préparés

Le rapport trop exclusif entre cercle d'influence d'élus locaux et vie de section se traduit par une autre spécificité de la vie fédérale également préoccupante : la très grande rareté des choix de personnes tranchés par un vote contradictoire. En faisant la revue d'une centaine de situations de désignation uninominale de candidats, celles des candidats aux cantonales des séries 2008 et 2011 et des têtes de listes des municipales de 2008, la commission a constaté qu'il n'y avait eu, dans quasiment tous les cas, qu'un ou une candidate à la candidature. Les deux seuls cas où un vote s'est produit ou aurait pu se produire ont été ceux d'Aix et d'une petite ville de la Crau, où des candidatures rivales s'organisaient depuis des mois à grand renfort d'adhésions et où, après des péripéties diverses, l'affrontement s'est conclu par deux dissidences. Il a été en outre

noté que les responsables appelés à exercer les fonctions de maires de secteur lors des municipales de 2008 à Marseille n'avaient pas été soumis au vote des adhérents

La commission n'ignore pas que la concurrence démocratique pour la désignation à une fonction électorale est toujours empreinte de tensions et que la recherche de compromis équilibrés peut être une alternative sage. Il est cependant inquiétant que la culture du rapport de forces se soit enracinée dans cette fédération à un point tel que tout vote de personne soit perçu comme un grave danger et que la direction fédérale se juge investie d'un rôle d'arbitrage supérieur conduisant à pré-désigner un candidat unique pour chaque élection. On ne peut que rappeler à tous que, même dans un cercle empreint de relations personnelles comme une section politique, l'adhésion aux valeurs démocratiques permet de conduire une confrontation de personnes et de projets pour un mandat sans qu'elle tourne à l'affrontement. Et que le choix par le vote vaut mieux que tout processus de nomination.

Le climat de débat

Il faut encore se prononcer sur les questions, soulevées par certains membres de la fédération et parfois évoquées à l'extérieur, du climat tendu de débat dans le parti et de situations de pressions, voire d'intimidation. Partout la confrontation politique, celle des idées et celle des aspirations individuelles, peut se traduire par des excès de langage et des attitudes discutables. Il est naturel que ceux qui contestent une ligne ou une équipe soient plus prompts à les dénoncer. La commission n'est pas en mesure d'exprimer une appréciation d'ensemble sur cette question, à laquelle elle s'est naturellement intéressée de près. Il y a eu des temps d'affrontement ces dernières années dans la fédération, dans lesquels ceux qui critiquaient la direction fédérale étaient brocardés, mal accueillis par l'auditoire, pris à partie. Ce n'est pas ce qu'on souhaite dans un parti démocratique, ce n'est malheureusement pas exceptionnel. Chaque groupe plus ou moins constitué dans une dispute interne est exposé à voir ses « durs » dépasser les bornes du débat et ne fait pas toujours ce qu'il faut pour les maîtriser. Dans la fédération des Bouches-du-Rhône cela s'est produit en quelques occasions.

Il n'y a en revanche pas d'éléments recoupés par la commission qui fassent penser que le harcèlement des minoritaires soit une habitude sciemment entretenue par les dirigeants de la fédération. De multiples témoignages ont au contraire illustré que le climat général des discussions, y compris assorties de désaccords, reste dans les limites de la correction entre camarades.

Il n'en convient pas moins de rappeler à tous les dirigeants de la fédération et aux élus qui participent à ses débats à quel point leur retenue et leur capacité de dialogue sont nécessaires à la bonne image d'ensemble de leur organisation politique. De leur part un propos dévalorisant ou la prise à partie d'un camarade, même momentanés, portent des effets dépassant de loin le moment d'emportement qui a pu les expliquer. Et les épisodes de réconciliation qui suivent parfois ne compensent pas les effets produits par la scène antérieure. La politique porte sa part de théâtralité mais mieux vaut éviter de dépasser la dose prescrite.

Quant aux cas dans lesquels une attitude ouvertement agressive ou menaçante se manifesterait à l'encontre d'un autre membre du Parti, il s'agit typiquement

d'agissements sanctionnables devant une commission des conflits. Il est pour nous très important que tout militant soit convaincu que le droit s'applique dans tout le PS ; et nous ne pouvons que dire à ceux qui affirment avec véhémence qu'un dirigeant ou un élu en vue « a renié les valeurs socialistes » qu'ils renforceraient leurs dires en faisant usage des droits que leur donnent nos statuts.

La question de l' « intimidation » est revenue sous une autre forme dans les entretiens de la commission : elle tiendrait à ce que des élus en désaccord politique avec le président du Conseil général s'estiment défavorisés dans des choix d'orientation ou de répartition de moyens opérés par l'institution départementale. Ceci n'a donné lieu qu'à un très petit nombre d'illustrations concrètes et des élus ou des responsables associatifs défendant des positions divergentes de celles de Jean-Noël Guérini nous ont au contraire témoigné que cela n'avait pas affecté leurs relations institutionnelles avec le Conseil général. En outre la commission d'enquête, qui se tient à l'écart des procédures judiciaires, ne se juge pas davantage qualifiée pour porter une appréciation motivée sur les méthodes politiques d'ensemble d'une collectivité territoriale.

Valoriser les points forts du PS des Bouches-du-Rhône

Ces différents aspects critiquables de la situation politique et des relations internes de la fédération des Bouches-du-Rhône résultent de pratiques anciennes ; elles y ont pris un relief particulier mais tel ou tel élément que la commission déplore peut recouper des situations qui existent aussi dans d'autres fédérations. Plutôt que de distribuer des mauvais points et d'en rester là, les membres de la commission suggèrent au Bureau national de s'appuyer sur ces constats pour réorienter la situation dans le sens d'une rénovation, conforme aux choix politiques définis par le parti tout entier, en faisant appel à une véritable remobilisation des énergies militantes dans ce département.

Ils sont d'autant plus enclins à faire ce choix qu'ils ont été frappés par le profond attachement au parti et à ses valeurs qu'expriment les militants qu'ils ont rencontrés. Cette fédération dispose d'un potentiel humain et politique que nous voulons souligner.

Sur des initiatives des uns et des autres, et malgré les facteurs de division que nous avons évoqués, des progrès très marquants ont été faits dans les méthodes de travail au quotidien de la fédération. La dynamique participative est indéniable dans les commissions et groupes thématiques qui réunissent militants et partenaires extérieurs sur de grands enjeux nationaux et départementaux.

La capacité de mobilisation de la fédération pour les campagnes et autres actions politiques du Parti est impressionnante. Outre le sincère engagement militant de très nombreux adhérents, c'est la manifestation d'un sens de l'organisation authentique mais aussi, nous l'avons relevé, d'une relation à la fois confiante et empreinte de respect entre les socialistes des Bouches-du-Rhône et une large diversité des forces syndicales, sociales, culturelles et associatives du département.

La tenue de l'administration et des procédures statutaires dans la fédération est très correcte. Le professionnalisme des salariés de la fédération est reconnu par tous. La gestion financière est empreinte d'un vrai souci de régularité financière.

Malgré les antagonismes personnels déjà évoqués, et quelques situations locales mal réglées, les campagnes électorales les plus récentes ont été globalement très positives : la reconduction de la majorité progressiste de la région PACA, la consolidation de la majorité départementale aux deux derniers renouvellement cantonaux, ont été obtenus par une mobilisation où ont été surmontées les divergences et rivalités qui pesaient sur la vie fédérale. La campagne municipale de 2008 à Marseille a aussi marqué la plupart des participants par une créativité, un dynamisme et une volonté de rassemblement qui ont bénéficié à tous. Tout cela incite la commission à proposer au Bureau national un schéma de « sortie par le haut » des difficultés.

Les membres de la commission ont tenu à écouter attentivement les personnalités et les groupes de militants qui se sont exprimés publiquement ces derniers mois pour réclamer une profonde rénovation du PS départemental. Ils saluent leur détermination et leur volonté de progrès, et reconnaissent le rôle utile de vigilance et de critique qu'ils ont joué à l'égard des pratiques anciennes évoquées ici, dont ils font souvent une analyse historique et sociologique pénétrante. La commission n'a pas partagé les dénonciations parfois trop générales portées sur toute la structure fédérale ou sur les élus pris collectivement. Elle n'en souhaite pas moins que ces personnalités et groupes s'associent au projet de rénovation concret qu'elle propose, en admettant son caractère progressif.

V Conclusion : les Bouches-du-Rhône et le PS national

Quelle action pour la direction nationale ?

La première remarque que tient à faire notre commission est la volonté de transparence que le Parti socialiste a démontrée en la constituant et en fixant sa mission. Quelle autre organisation politique, devant des difficultés accumulées et des questionnements publics sur un élément important de son fonctionnement interne, a agi ainsi ? Qui a déjà rendu public un rapport aussi approfondi que celui-ci ? Il est certes légitime que dirigeants et organisations politiques se critiquent mutuellement, et le PS sera encore attaqué par adversaires et concurrents. On pourra en tout cas leur demander quelle place ils donnent à l'investigation pluraliste et à l'information publique quand ils sont placés dans une situation de même type.

Ensuite, devant une situation marquée par les insuffisances et les travers qui viennent d'être décrits, et dramatisée par la dureté d'attaques publiques portées par des responsables et d'élus socialistes se jugeant investis d'une vocation rénovatrice, la commission s'est interrogée sur ce que pouvait réellement apporter l'intervention des instances nationales du parti, qu'elle est chargée d'éclairer.

Cette interrogation part de trois faits.

Même si elles ont pu connaître les dernières années des accentuations, les pratiques critiquées dans cette fédération, autour de la constitution de grosses sections

accompagnant de leurs votes groupés l'action personnelle de leaders locaux, sont anciennes et ont pris un caractère traditionnel. Personne ne peut sérieusement prétendre, au milieu d'une campagne présidentielle dont on connaît la dureté, reconstituer *ex nihilo*, adhérent par adhérent, une fédération entièrement nouvelle. Il n'y aura pas d'« an 01 ». Il va falloir mener une action de rénovation de longue haleine en faisant appel au concours de tous.

Des ressources militantes et des capacités de débat politique existent, et de façon appréciable, dans toutes les instances de cette fédération et d'abord à sa base. Nous pensons qu'elles doivent être valorisées et encouragées. C'est le rôle d'une direction nationale de soutenir les initiatives actives de rénovation plutôt que de les dicter à des organisations de base censées obtempérer.

La réforme des pratiques doit aller de pair avec une réduction des oppositions de stratégies électorales et de contrôle des instances fédérales. Partout où la concurrence entre responsables politiques est devenue le déterminant principal de la vie du PS, ce sont ses adversaires qui en ont tiré avantage, parfois pour très longtemps. Personne dans les Bouches-du-Rhône ne peut l'avoir oublié. Les mesures que la commission proposera au Bureau National doivent impérativement inclure un schéma de direction politique de la fédération dont tous les acteurs assumeront la responsabilité. Et la direction nationale doit user de toute son autorité pour dissuader la reprise des hostilités publiques entre socialistes.

Des conclusions nationales ?

La commission, constituée pour apporter informations et recommandations sur une situation de crise locale, croit de son rôle de soumettre quelques éléments plus larges à la réflexion des instances nationales qui l'ont saisie.

Nos statuts sont très favorables au débat ouvert : leur inspiration d'ensemble est de garantir à tout porteur de propositions politiques la liberté d'initiative, d'expression et d'accès au soutien militant. Cette dimension pluraliste exprime une valeur première du socialisme démocratique et ne peut qu'être soutenue. L'expérience a en même temps apporté son lot d'effets pervers et montré que, selon les conditions politiques concrètes et les usages locaux issus du passé, le respect des statuts ne suffit pas à faire une organisation vivante et authentiquement démocratique. C'est le constat de cette nécessaire nouvelle étape qui a alimenté les revendications de rénovation à travers tout le PS ces dernières années. La nouvelle étape a été formellement engagée par le vote massif des militants, le 1^{er} octobre 2009, sur les propositions de Martine Aubry.

La rénovation du parti a déjà connu des résultats concrets. L'organisation des primaires ouvertes pour le choix de notre candidat à l'élection présidentielle en est un exemple spectaculaire. Les initiatives prises par la direction nationale pour organiser la fin du cumul des mandats électifs sont une autre étape importante. Sur des champs plus proches de la vie militante quotidienne, la rénovation ne doit pas rester un thème de généralités avec peu de mise en pratique effective. Elle est affaire d'action concrète plus que de textes, elle suppose une convergence d'initiatives de terrain et aussi de remises en cause de méthodes de direction. Le chantier de la rénovation devra rester actif ces prochaines années. Le rôle d'impulsion des fédérations pour appeler les sections à la

délibération sur les choix de politiques publiques locales et nationales, en dehors des échéances électorales, est un exemple parmi beaucoup d'autres des domaines où nous devrions progresser en tirant parti des expériences déjà réussies, qui sont légion.

La commission souhaite aussi poser la question de la recherche par des dirigeants et élus locaux de niveaux exceptionnellement élevés d'implantation, se traduisant par des sections représentant un « taux d'implantation » hors norme et entraînant des différences très sensibles de poids électoral au sein d'une fédération. Nous souhaitons tous avoir un parti nombreux et accueillant, et la marge d'élévation de nos effectifs d'adhérents est encore large. Il n'empêche que lorsqu'on arrive à des ratios adhérents du PS/population qui dépassent 5 fois, voire 10 fois la moyenne des sections sans que ni les données sociologiques ni les résultats électoraux ne s'écartent de la norme, on peut s'interroger sur les causes de cet afflux et sur ses effets politiques.

Mieux appliquer les statuts dans les Bouches-du-Rhône

Dans plusieurs domaines la direction nationale devrait, selon nous, veiller à une application effective de nos dispositions statutaires à certaines situations en cours dans les Bouches-du-Rhône.

C'est ainsi le cas pour l'intervention des règles de réintégration de membres exclus à la suite d'une indiscipline électorale. Les statuts (article 11.12) imposent que le Conseil national se prononce sur les demandes de réintégration des anciens militants ayant fait l'objet d'une exclusion depuis au moins deux ans. Il le fait après avoir recueilli l'avis de la fédération et de la section. Il importe que cette règle soit appliquée dans le cas des adhérents qui ont soutenu la liste Bono aux élections municipales de 2008 à St Martin de Crau ; il est d'autant plus nécessaire de clore ce litige que les soutiens d'une liste dissidente engagée au même moment, avec un enjeu plus vaste, aux municipales d'Aix-en-Provence n'ont fait l'objet d'aucune mesure d'exclusion.

La commission appelle également l'attention du bureau national sur l'absence de toute saisine de la commission des conflits des Bouches-du-Rhône. Il n'est pas explicable que, dans une situation où tant d'accusations d'apparence sérieuse s'entrechoquent dans la vie politique d'une fédération, personne n'ait l'idée pourtant élémentaire d'en saisir l'instance chargée de dire le droit. Toutes les instances nationales, à commencer par la commission nationale des conflits dans son rôle d'instance d'appel, doivent être le garant du droit de chacun à obtenir qu'il soit mis fin à un comportement statutairement répréhensible d'un autre membre du PS. La commission rappelle que, dans des circonstances précises, une instance nationale peut elle-même saisir une commission des conflits si les personnes localement impliquées dans un litige local hésitent à le faire.

Dans le cours d'un processus de rénovation, on ne peut que souhaiter voir se développer le jeu normal de la compétition électorale interne. La question se posera donc dans les Bouches-du-Rhône lorsque se dérouleront les désignations aux législatives selon la procédure fixée par le bureau national. La commission n'est pas compétente pour porter une appréciation sur les choix de candidats qui seront à faire dans les prochains mois et s'en remet aux décisions que prendra le bureau national sur propositions de la commission électorale nationale. Elle ne peut toutefois qu'insister sur son souhait déjà

exprimé de rétablir un usage plus fréquent et plus dialogué des votes pluralistes de désignation. Les prochaines élections législatives en offrent l'opportunité.

La rénovation des statuts

Par ailleurs l'objectif d'une révision d'ensemble des statuts, pourtant indispensable pour une rénovation effective, a été perdu de vue. A l'expérience des constatations faites dans la présente enquête et des améliorations qu'elle suggère, il est très souhaitable que les instances nationales reprennent le projet, regrettablement laissé de côté, d'une commission chargée de la rénovation des statuts du Parti.

Cohésion politique et poursuites judiciaires

L'instruction complexe visant M. Alexandre Guérini et ses répercussions politiques dans le département, qui ont fortement pesé sur les échanges que la commission a eus localement avec les adhérents, amènent la commission à soumettre aux instances nationales des éléments de réflexion sur ce type de situation.

La difficulté, certes, existe : il est en effet préjudiciable à un parti politique qu'un de ses membres doté de pouvoir ou de notoriété soit accusé d'actes frauduleux ou délictueux liés à l'exercice de ses responsabilités. En pareille circonstance cet opprobre est ressenti douloureusement par les militants et les élus du parti comme rejaillissant sur leur crédibilité collective. La tentation de clamer « nous n'avons rien à voir avec lui » vient à l'esprit, parfois aux lèvres. Et la place cardinale de la présomption d'innocence dans notre droit nous interdit de préjuger, comme la démagogie et l'irréflexion y poussent.

La solution au dilemme ne peut être trouvée qu'en rapprochant politique et éthique personnelle : si des accusations résultant d'une instance en cours contre un socialiste provoquent un discrédit collectif, il revient aux dirigeants d'avoir par une méthode appropriée un échange avec la personne mise en cause et d'apprécier équitablement ses moyens de défense. Si des faits critiquables lui apparaissent établis, cette direction politique doit demander à l'intéressé de se placer de lui-même en position de réserve de ses responsabilités politiques le temps d'assurer sa défense. Si le mis en cause s'y refuse, les dirigeants du parti peuvent faire savoir qu'ils ont souhaité cet acte volontaire.

Par ailleurs, si les faits déjà établis constituent une faute sanctionnable dans le droit interne du parti, la procédure correspondante peut être engagée avec les garanties de droit, indépendamment du cours de la justice.

Cette démarche prudente et respectueuse du droit, si elle n'apporte pas toute protection dans un moment de controverse, est préférable à un mécanisme de mise en accusation « officielle » dont les effets pervers sautent aux yeux. Les socialistes ont pu vérifier de près, il n'y a pas longtemps, que des éléments à charge propres à émouvoir le public et sélectivement diffusés pendant une enquête se révélaient un peu plus tard totalement insusceptibles de fonder une condamnation.

Quelques observations sur le « rapport Montebourg »

La commission souhaite présenter quelques observations sur la méthode et la teneur du rapport destiné par Arnaud Montebourg à la Première secrétaire, qu'il vaudrait mieux qualifier de « note de constatations », et dont « Le Point » a fait un petit succès éditorial. Ce texte est un des motifs de la constitution de la commission et ses membres croient utile de relever des différences de point de vue sur quatre sujets non dénués d'importance.

a. Si grande que soit l'aspiration de notre camarade à la rectitude de comportement de tous dans le Parti, exigence que la commission partage, il est de mauvaise méthode de confondre le débat sur les pratiques politiques d'une organisation locale et l'utilisation d'une enquête judiciaire en cours visant un membre – quel qu'il soit – du PS. Divers passages du texte d'Arnaud Montebourg peuvent permettre cette confusion qui appelle toute notre vigilance : par respect de l'indépendance de la justice, qui doit poursuivre sa tâche sans interférence politique, et par respect du droit qui doit régner au Parti socialiste, où les règles du procès équitable s'imposent comme ailleurs.

La commission s'est pour sa part tenue à l'écart de toute prise en compte de données, inévitablement partielles, tirées de fuites de l'enquête visant M. Alexandre Guérini. Nous avons dû refuser à plusieurs reprises les propositions d'Arnaud Montebourg de prendre connaissance de pièces de cette instruction, inévitablement issues de violations du secret de l'instruction sanctionnées par le code pénal. Plus largement, la commission a jugé de son devoir d'écarter de ses débats et de ses travaux tout ce qui relève de la justice de la République. Malgré les sollicitations, elle a choisi de ne pas se comporter en tribunal correctionnel amateur.

b. Plusieurs des affirmations énoncées dans ce rapport, sans être dénuées de tout lien avec la réalité, sont restées au stade d'accusations péremptoires. Elles apparaissent à l'analyse rigoureuse soit factuellement inexactes, comme le nombre allégué de secrétaires de sections rémunérés par le conseil général (il n'est pas de 13 sur 18 à Marseille mais de 8 sur 20) ; soit déformées au point de constituer des conclusions erronées, comme l'accusation que globalement les dirigeants de la fédération auraient fait obstacle à la campagne de la liste de gauche aux régionales de 2010.

c. Les critiques portées par Arnaud Montebourg contre les pratiques observées dans les Bouches-du-Rhône sont l'exercice d'une liberté de parole politique, pas un rappel à la loi du Parti socialiste. Il est peut-être souhaitable, par exemple, que des élus parlementaires ou chargés d'exécutifs locaux majeurs s'abstiennent de s'immiscer dans le détail de la vie de leur fédération (au-delà des incompatibilités statutaires existantes), ou que des activités professionnelles en collectivité territoriale soient mieux séparées de l'exercice de certaines fonctions de responsabilité de parti, ou encore (c'est plus incertain) qu'un conseil général à majorité socialiste ait le devoir de soutenir les élus minoritaires d'une commune dans une controverse municipale ; on ne peut en tout cas en faire un motif de condamnation que si ces obligations figurent dans les statuts ou le règlement intérieur du parti, révisés selon les procédures démocratiques requises. Ce n'est pas le cas, et le secrétaire national à la rénovation le sait mieux que quiconque. C'est d'ailleurs pourquoi la commission souhaite qu'un travail méthodique et exigeant sur la rénovation des statuts, trop longtemps différé, soit entrepris.

d. Enfin la commission s'est penchée avec perplexité sur la traduction concrète que pourrait avoir la demande d'Arnaud Montebourg, évoquée dans son rapport et soutenue avec insistance lors de son audition par la commission, tendant à ce que le Parti puisse « mettre à l'écart », selon son expression, tel ou tel adhérent mis en cause publiquement pour des agissements condamnables – et ce avant que l'intéressé soit sanctionné par la justice ou par une instance professionnelle.

Comme il a été dit précédemment, des accusations diffusées par les médias et perçues par une partie de l'opinion comme démontrant par anticipation une faute morale sont une gêne pour tout le parti qu'il faut dissiper. Mais comment ceci peut-il se traduire en règle effective, dans une formation qui s'honore de mettre en pratique la primauté du droit ? Les statuts du PS se complèteraient d'un article organisant, après la procédure appropriée, une position de « mise à l'écart » fondée sur des suspicions ? Entraînerait-elle la suspension de responsabilités de parti ? L'exclusion temporaire du groupe socialiste dans une assemblée élue ? Evoquer simplement ces questions illustre l'étrangeté d'une telle demande, non conciliable avec la présomption d'innocence, qui peut surprendre venant d'un législateur reconnu. Au reste la demande réitérée à Arnaud Montebourg de présenter à ce sujet une proposition argumentée est restée sans réponse.

Les propositions soumises au Bureau national : un contrat de rénovation

Comme elle l'a indiqué plus haut, la commission s'est convaincue que les faiblesses et les dérives auxquelles il s'agit de remédier dans le PS des Bouches-du-Rhône ne se prêtent pas à une action d'autorité. C'est un engagement volontaire et collectif qui permettra de dépasser ces usages issus du passé et d'établir un climat de vie politique rénové, mettant la fédération des Bouches-du-Rhône au rang des plus innovantes.

Comme les mesures que la commission croit souhaitables ne s'appuient pas aujourd'hui sur des obligations statutaires, et que de surcroît elles supposent, pour être efficaces, une détente du climat politique interne, nous en sommes venus, grâce à l'inventivité de l'un d'entre nous, à la formule du « contrat de rénovation ». Ce serait un engagement collectif pris par les instances de la fédération, après débat avec les militants, d'atteindre dans un délai déterminé un certain nombre d'objectifs vérifiables dans ses pratiques politiques.

On voit bien l'avantage de cette formule dans un mouvement de rénovation du parti : elle stimule l'initiative au lieu d'imposer des obligations, elle passe par le débat, elle évite de prendre des options uniformes sur les axes de progrès dans notre volonté de modernisation et d'ouverture politique.

Nous pensons que, hors de situations conflictuelles comme celle que nous avons étudiée, cette idée du « contrat de rénovation » porte un potentiel d'innovation qui peut être saisi par d'autres fédérations désireuses de prendre part activement au mouvement de rénovation en proposant au Bureau national des initiatives dans d'autres domaines.

VI. Propositions pour un contrat de rénovation avec la fédération des Bouches-du-Rhône

1. Une action fédérale d'impulsion de la vie des sections. Une démarche spécifique doit être poursuivie en faveur des sections dont les réunions sont très espacées, et des propositions de formation doivent être apportées pour développer la capacité de l'ensemble des sections de tenir des débats politiques en leur sein plutôt que de recevoir à cette fin des invités de passage.

Pour soutenir cette action la fédération devrait tenir un tableau de bord de la régularité des réunions de sections, de leurs ordres du jour et du niveau de fréquentation par les adhérents. En outre, pour stimuler la participation de tous au débat elle doit soutenir la diffusion de la Coopol, outil d'échanges politiques au sein du Parti.

2. Des modalités d'organisation des scrutins pour écarter tout litige sur les votes internes : un délai convenu de transmission des listes d'émargement pour que les rectifications éventuelles puissent se faire à temps ; une carte d'électeur de membre du PS, tamponnée à chaque vote, qui recoupe les émargements ; le choix de locaux adaptés permettant un circuit ordonné entre paiement de la cotisation, contrôle d'identité, passage dans l'isoloir, vote dans une urne réglementaire, en évitant tout encombrement du lieu de vote ; un droit de présence dans les bureaux de vote des délégués et représentants de motion ; tout obstacle mis à leur intervention ou toute prise à partie à leur endroit entraînerait la nullité de tous les votes du bureau ; une centralisation des résultats et une transmission des procès-verbaux sous le contrôle d'un groupe pluraliste incluant les représentants de candidats et de motions.

Ces règles devraient être mises en application dès les votes prévus pour la désignation des candidats aux élections législatives.

3. Une limitation de la taille des sections mettant la démocratie participative à la portée de chacun. L'effectif plafond des sections sera fixé à 250 inscrits, chiffre incluant selon la règle en vigueur tous les adhérents ayant acquitté une cotisation l'année en cours ou l'une des deux années antérieures. Les sections dépassant cet effectif au 1^{er} juillet 2011 seront réparties avant le 31 décembre selon un partage géographique fixé en conformité avec le point suivant.

4. Une stabilisation des secteurs géographiques des sections assurant la clarté du cadre de militantisme de tous. Aucune création ou scission de section, autre que celles résultant de la limitation de taille prévue au point précédent, n'aura lieu avant le prochain congrès ordinaire. Les secteurs géographiques de sections devront coïncider avec une limite de commune ou, à Marseille, d'arrondissement et ceux qui ne suivent pas cette règle seront rectifiés. La division d'une commune ou d'un arrondissement pour se

conformer à la règle de limitation de taille se fera suivant un axe urbain et non une limite de canton ou de circonscription électorale.

Avant le congrès ordinaire, une procédure permanente applicable aux modifications de secteurs de section sera adoptée comportant une proposition adoptée à la majorité des $\frac{3}{4}$ du conseil fédéral et, après une période de concertation de deux mois au moins, un vote à la majorité des $\frac{2}{3}$ des membres composant chaque section intéressée.

5. Une limitation des adhérents non résidents dans les sections favorisant un enracinement réel des militants. Aucune section ne pourra compter plus de 20 % ni plus de trente membres domiciliés ou électeurs hors de son secteur. Dans les cas où ces proportions sont dépassées, les adhérents non résidents seront appelés, avant le 31 décembre 2011, à opter entre leur ancienne section et celle de leur domicile ou lieu d'inscription comme électeur. Sous réserve de situations particulières reconnues par le groupe d'impulsion de la rénovation, ce droit d'option sera exercé par ordre d'ancienneté dans le Parti. Si le plafond d'adhérents non résidents est atteint, les adhérents non résidents plus récents sont transférés d'office dans la section de leur domicile ou, sur leur demande, de leur lieu d'inscription comme électeur. Pour l'avenir la fédération veillera à ce que le maximum souhaitable d'adhérents non-résidents ne soit pas à nouveau dépassé

6. Un allègement des effectifs du conseil fédéral, qui doit permettre une capacité délibérative effective et suivre la composition fixée par les statuts. Ce nombre, actuellement de 272, doit redescendre à un effectif de l'ordre de 150, dont $\frac{1}{3}$ de secrétaires de section, l'ensemble restant conforme à la proportionnelle des motions du congrès. L'information souhaitable des autres cadres fédéraux et des principaux élus locaux peut être assurée en donnant aux secrétaires de section non membres du conseil fédéral le droit d'assister, sans vote, à ses séances et en conférant aux maires, conseillers généraux, conseillers régionaux et parlementaires la qualité de membres de droit. Ce resserrement doit être mis à profit pour élever à 40 % au moins la part de femmes dans les titulaires du conseil fédéral au titre des motions.

La composition du bureau fédéral, aujourd'hui riche de 88 membres dont la moitié de chefs de file de collectivités locales ou élus nationaux (alors qu'il en avait 56 il y a seulement trois ans), pourrait utilement être ajustée selon les mêmes lignes.

7. Une procédure plus fluide du bureau fédéral des adhésions, pour une rapide intégration des nouveaux adhérents. Le délai entre la transmission d'une adhésion au BFA et l'inscription de l'adhérent au fichier national ROSAM doit être ramené à un mois (en neutralisant les congés d'été), avec extension à deux mois pour demande particulière de vérification, que le BFA doit motiver et communiquer sans délai au secrétaire de section. A l'expiration de ces délais, et sauf refus motivé voté par la majorité des membres composant le BFA, la fédération doit inscrire sans retard

l'adhérent et le confirmer par message au secrétaire de section. Il convient en outre, au vu des nombres d'adhésions et de réadhésions à traiter, que les secrétaires de section aient connaissance à l'avance de l'ordre du jour des séances du BFA.

Le BFA doit s'assurer que la règle de limitation de la part des adhérents non résidents prévue au 5. ci-dessus reste respectée. Il saisit le bureau fédéral quand de nouvelles adhésions font franchir à une section le plafond d'effectifs fixé au 3.

8. Un encadrement des cumuls entre responsabilités fédérales et emplois publics locaux, pour une indépendance accrue des cadres du parti vis-à-vis des dirigeants d'instances locales. D'une part, le nombre de membres du bureau fédéral salariés d'une même collectivité territoriale ou d'un organisme placé sous son contrôle ne peut dépasser 15 %; la même règle doit être appliquée pour une communauté intercommunale.

D'autre part il convient de réexaminer les situations, porteuses d'ambiguïté politique, des secrétaires de sections qui sont en même temps salariés d'une collectivité locale, d'une communauté ou d'un organisme en dépendant, ou collaborateurs parlementaires. En particulier lorsqu'il s'agit de sections de plus de 100 membres, le remplacement dans leurs fonctions des camarades se trouvant dans cette situation doit être engagé de façon concertée. En vue des scrutins qui en résulteront, les candidats établiront une déclaration simplifiée d'intérêts indiquant leur activité professionnelle et celle de leur conjoint. Cette déclaration sera reçue par le groupe d'impulsion de la rénovation mentionné au 10 ci-dessous, qui statuera sur le respect de ce principe.

9. La mise en œuvre de ces transformations substantielles, dont la plupart vont au-delà des exigences des statuts actuels du PS, ne peut porter tous ses fruits, en termes d'authenticité de débat et de vitalité démocratique, que si elle fait l'objet d'un engagement volontaire et partagé des responsables politiques de la fédération des bouches du Rhône. Ce projet de dépassement de pratiques anciennes, dont certaines peuvent être constatées dans d'autres fédérations, peut avoir un effet d'entraînement vers la traduction concrète de l'ambition de rénovation du parti, jusqu'alors exprimée sous forme de généralités.

Il est donc proposé que les mesures énoncées ci-dessus de 1. à 8. soient intégralement exprimées dans un contrat de rénovation souscrit par la fédération des Bouches-du-Rhône. Les clauses de ce contrat seront à mettre en œuvre de façon concertée jusqu'au prochain congrès ordinaire du Parti socialiste.

Cette expérience de mise en pratique de l'objectif de rénovation de la politique sera suivie par le secrétariat national. Elle constituera un objet de réflexion pour la commission de rénovation des statuts dont notre commission souhaite la constitution prochaine.

Le choix d'une approche contractuelle ne peut entraîner de dilution des mesures que la commission juge nécessaires, si le Bureau national les approuve. En particulier, l'approche de l'échéance présidentielle ne doit pas être le prétexte pour reporter les mesures qui ne nécessitent pas un vote statutaire. La commission recommande au contraire que les réorganisations de sections et la réaffectation des adhérents non résidents se fassent rapidement. Si c'est acquis avant la fin de cette année, y compris l'élection des nouveaux secrétaires de section, tous les adhérents intéressés commenceront la campagne présidentielle dans le nouveau dispositif. En s'engageant dans cette bataille majeure avec le volonté d'une vraie remobilisation de la gauche dans le département, les militants nouvellement répartis trouveront de nouveaux repères, de nouvelles solidarités, ce qu'on appelait jadis un amalgame. D'autres mesures, notamment la réduction de nombre des instances fédérales, pourront s'étaler jusqu'au prochain congrès.

10. L'organisation du secrétariat fédéral n'étant actuellement définie que par intérim, le commission estime souhaitable qu'il soit procédé à une élection à brève échéance du premier secrétaire fédéral, en veillant naturellement à ce que ce scrutin soit organisé dans les conditions les meilleures. Cette élection devrait être accompagnée d'un renouvellement du secrétariat fédéral dans un format resserré d'une quinzaine de membres. Il est souhaitable que les secrétaires fédéraux puissent consacrer un temps suffisant à cette fonction ; les élus détenant des mandats importants ou multiples ne seraient pas dans ce cas. La commission juge nécessaire que les partenaires du débat fédéral et les représentants de toutes les motions parviennent à un accord sur la constitution de ce secrétariat. Dans ces conditions il devrait constituer en même temps, solidairement, le **groupe d'impulsion de la rénovation**.

En outre la commission recommande avec insistance la réunion périodique d'une concertation politique réunissant, autour du premier secrétaire fédéral, les parlementaires, les responsables des principales collectivités locales et les membres de la fédération participant au bureau et au Secrétariat national du Parti, en sorte d'assurer un dialogue concret entre ces dirigeants politiques sans les impliquer dans la gestion directe de la fédération.

L'objectif essentiel recommandé par la commission à cette concertation et aux membres du groupe d'impulsion de la rénovation est le rassemblement de tous les socialistes des Bouches-du-Rhône, et donc le dépassement des querelles qui les ont opposés ces derniers mois, au préjudice collectif de tout le Parti. A cette fin notre commission adresse deux conseils insistants à ses membres : rechercher l'unanimité dans leurs décisions autant que nécessaire ; adopter des usages concertés quant aux contacts avec les médias régionaux, qui ne peuvent rester la caisse de résonance des exclamations individuelles qu'on a dû subir toute la période récente. Il existe largement assez d'occasions de soutenir des projets démocratiques et progressistes et de critiquer les agissements de nos adversaires politiques pour que chacun ait sa juste part d'exposition médiatique.

Dans l'accomplissement des projets de rénovation et dans le rétablissement de climat qui doit l'accompagner, les membres du groupe d'impulsion de la rénovation et les

autres responsables de la fédération doivent avoir l'appui, et si nécessaire la médiation, du secrétariat national aux fédérations. La commission recommande en outre au bureau national qu'un point d'étape lui soit régulièrement présenté. Il suivra de la sorte le travail des membres du groupe et de la direction fédérale sur les réformes à appliquer et assurera une médiation dans les cas où une divergence sérieuse apparaîtrait.

*

Cet ensemble de propositions constitue, s'il est mis en pratique, un changement substantiel des usages de vie interne de la fédération des Bouches-du-Rhône et serait de nature à écarter l'essentiel des obstacles relevés par la commission au plein exercice par les militants de leur droit à la participation politique. Elles ne passent pas par une démarche de contrainte imposée par l'échelon national et courent ainsi le risque de décevoir les amateurs de grand spectacle. La commission s'en excuse auprès d'eux. Pour ceux qu'intéresse cependant l'argumentation rationnelle, ce choix du contrat librement accepté s'appuie sur trois raisons à nos yeux décisives.

1. Les constats faits par la commission ne démontrent pas de manquement grave et généralisé aux statuts du PS aujourd'hui en vigueur ; dans un Etat de droit, seule cette constatation justifierait des mesures de contrainte, et personne ne l'a établie.

2. Cette fédération, avec les critiques justifiées qu'on peut lui adresser, est d'abord un ensemble humain de militants, pour la plupart désintéressés et déterminés à porter le message socialiste dans la confrontation démocratique. Seuls ceux qui se désintéressent du combat contre les droites peuvent souhaiter qu'on stérilise dans un climat de sanction collective cette force humaine qui a droit à notre respect.

3. Ce qu'il convient de changer procède d'usages anciens dans les rapports de pouvoir et d'influence, très largement partagés dans cette fédération ; un acte de prétendue autorité émanant d'un centre lointain n'a aucune chance d'y porter remède. Au contraire l'affirmation d'un objectif politique de rénovation volontaire peut mobiliser des désirs de changement latents que nous croyons nombreux. Nous proposons aux dirigeants du Parti d'agir en s'appuyant sur une aspiration très simple et très forte des militants et cadres politiques des Bouches-du-Rhône : la fierté d'être reconnus collectivement comme montrant la voie vers une pratique démocratique renouvelée, qui est l'ambition de tout le Parti Socialiste.

Utopique ? L'histoire des accomplissements de notre famille politique est pleine d'utopies devenues action.